



Université Lille 2
Droit et Santé



Institut d'Orthophonie
Gabriel DECROIX

ANNEXES

DU MEMOIRE

En vue de l'obtention du
Certificat de Capacité d'Orthophonie
présenté par :

Esther BECKER
Clémentine SABLIER

guidespratiquesAVS.free.fr

**Création de guides pratiques à l'intention des Auxiliaires de
Vie Scolaire, présentation de pathologies et pistes pratiques
pour l'accompagnement d'élèves en milieu ordinaire**

Annexes

Annexe 1 : programme de formation 2011-2012 des AVS de la Drôme

Tableau synthétique de la formation (dates et contenus) – Année 2011/2012

Département de la Drôme

Date	12 octobre - 9h/12h 14h/17h	19 octobre - 9h/12h	9 novembre - 9h/12h 13h30/16h30	16 novembre - 9h/12h 13h30/16h30
Lieu	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence
N° module	Présentation générale de la formation Module 1, séquences 1a & 1b	Module 3, séquence 3a	Module 1, séquences 1c & 1d	Module de formation d'urgence
Contenus	La loi de 2005 et la place de l'AVS Les missions, les contrats, le fonctionnement au quotidien Droits et devoirs La MDPH Le référent de scolarité Les associations de parents (histoire, fonctions actuelles, ...)	Le développement de l'enfant et de l'adolescent : aspect physiologique, psychologique, moteur, social, ... Les troubles du développement et la notion de handicap	Système éducatif 1° degré : CLIS et RASPD Système éducatif 2° degré - CLIS & ULIS Temps d'échange sur les difficultés rencontrées Les différents acteurs : - Relations avec les enseignants Relations avec les familles Echanges avec des AVS en place	Nouvelles AVS à statut CUI - Le système éducatif - La loi de 2005 et la place de l'AVS Droits et devoirs - Fonctionnement au quotidien - Relations avec les différents partenaires
Intervenants	IEEN ASH Coordonnateur AVS Référente scolarité Gestionnaire MDPH Représentants parents d'élèves EN ASH	Psychologue clinicienne	IEEN ASH Principale CIE Coordonnateur AVS CPC ASH 2 AVS « expérimentées » Représentants parents d'élèves	IEEN ASH Coordonnateur AVS Principale CIE Référente scolarité Gestionnaire MDPH Représentants parents d'élèves
Date	30 novembre - 9h/12h	7 décembre - 9h/12h	14 décembre - 9h/12h 13h30/16h30	25 janvier - 9h/12h et 13h30/16h30
Lieu	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence
N° module	Module 4, séquence 4a	Module 3, séquence 3d	Module 4, séquence 4b	Module 3, séquence 3b & 3c
Contenus	Pédagogie adaptée : compréhension, explication, reformulation, adaptation A partir d'exemples concrets : adapter la consigne à la situation de chaque élève / évaluer les progrès ?	Troubles du langage et des apprentissages	Médiation et communication Apport d'outils améliorant la relation à l'autre Donner/recevoir/demander/renvoyer	Qu'est ce qu'un SESSAD ? Les différents SESSAD Quel partenariat avec les AVS ? Intervention des différents SESSAD sur leur spectre cité (exemples)
Intervenants	CPC ASH	Mme DONGUY - Personne ressource TLA	M. EDOUARD - « Le fil sur simple »	Responsables SESSAD Directrice ESSSSE Ergothérapeute Psychomotricien
Dates	1 ^{er} février - 9h/12h	23 novembre - 9h/12h 11 janvier - 9h/12h 14 mars - 9h/12h		27 juin - 9h/12h
Lieu	Salle Georges Brassens - Portes Les Valence	Ecole Voltaire - Portes Les Valence		IUFM Valence
Cont. Mod :	Module 3, séquence 3d	Module 5 : <i>Echanges autour des pratiques</i>		Module 2, séquence 2, gestes et postures
Contenus	Autisme et TED	4 personnes : Psychologue scolaire et clinicienne 2 CPC ASH 2 CPC ASH		Evelina GALLERON, Infirmière IA Coordonnateur AVS
Intervenants	Miguel MARTINEZ			

Deux journées de formation PSC I (Module 2 : Prévention Secours Civiques niveau I) viendront en cours d'année scolaire en sur de ces journées : elles se dérouleront sur dix jours de classe et seront décentralisées.

Annexe 2 : programme de formation 2011-2012 des AVS de la Haute-Vienne



**PLAN de FORMATION
2009-2010
« Accompagnement AVS » - Haute-Vienne**

FORMATION d'ADAPTATION à l'EMPLOI des AVS et EVS

Groupe n°	Dates Horaires	Lieu de formation	THÈMES	CONTENUS et OBJECTIFS	INTERVENANTS
5	18/11/09 de 9 h 00 à 12 h 00	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Adaptation à l'emploi	Aides aux tâches scolaires : - Situations d'apprentissages et situations d'évaluations - Compréhension et aide à la réalisation des consignes - Diversité des supports d'apprentissages et adaptation des documents - Pédagogie et démarche de médiation	Mme BILLARD Marie-Jeanne Conseillère Pédagogique IA 87 Mr MATHIEU Thierry Conseiller Pédagogique IA 87
5	18/11/09 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) Organigramme et fonctionnement du service public de l'E. N. Les compétences des collectivités territoriales Les Lois et règlements principaux - Communication et droit de réserve	Mr LEVEQUE Bertrand IEN ASH IA 87
5	25/11/09 de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Adaptation à l'emploi	Les soins d'hygiène - Les gestes techniques élémentaires : - approche des problématiques de l'adolescence (conduites addictives, comportements à risque, sexualité)	Mme BRUN Véronique Conseillère Technique Infirmière de l'E.N. IA 87
5	02/12/09 de 9 h 00 à 12 h 00	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	L'Enseignant Référent à l'articulation de la M.D.P.H. et de l'Education Nationale : - L'équipe pluridisciplinaire et l'équipe de suivi de scolarisation - Les projets personnalisés de scolarisation	Mr VEYRAS Philippe Enseignant Référent IA 87 Mme AUBOUR Chantal Enseignant Référent IA 87
5	02/12/09 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Scolarité et maladies neuromusculaires : - Les myopathies	Mr CHARPENTIER Patrick Directeur du service Région Limousin AFM 565, rue de Toulouse 87000 LIMOGES
5	09/12/09 de 9 h à 12 h	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Adaptation à l'emploi	La loi du 11 février 2005 : scolariser les élèves handicapés : - la demande d'AVS-I à la MDPH - les matériels pédagogiques adaptés - les aménagements pour examens et contrôles	Mr DURAND Marc Enseignant référent I.A. 87 Mr DUPUY Patrick Enseignant référent I.A. 87
5	09/12/09 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Adaptation à l'emploi	La place et le rôle de l'AVS-I dans l'école ou l'EPLE et au sein de l'équipe éducative, auprès de l'élève accompagné et des autres élèves, dans l'environnement de l'enfant, sa relation avec les familles et les équipes de soins	Mr AVON Nicolas Mme SCHMIT Florence, Mme PALARD Yolane Association AAVS 87 5, allée Alfred Leroux 87000 Limoges
5	16/12/09 de 9 h à 12 h	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Adaptation à l'emploi	La Protection de l'enfance - Le Service Social en faveur des élèves : - Organisation et missions du service - La protection administrative et juridique - Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Mme DOLADILLE Isabelle Médecin Conseillère Technique E.N. I.A. 87 Mme LALLEMAND Juliette Assistante Sociale Conseillère Technique E.N. I.A. 87
5	16/12/09 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f, rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	La C.D.O.E.A. - Les S.E.G.P.A - Les textes réglementaires sur les enseignements adaptés	Mr CLAYE Henri PE spécialiste Coordonnateur C.D.O.E.A. I.A. 87

FORMATION D'ADAPTATION à l'EMPLOI des AVS et EVS

5	06/01/10 de 9 h 00 à 12 h 00	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	Les différents dispositifs pour enfants à besoins éducatifs particuliers de la petite difficulté au handicap. - RASED ; SECPA ; CLIS ; UPI ; - Classe externalisée	Mme DUQUEROIX Joëlle Enseignante référente I.A. 87 Mme PONS Christine Enseignante référente I.A. 87
5	06/01/10 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	Le fonctionnement de l'école : - Le rôle du directeur : Les différents conseils - Les programmes - Le socle commun de connaissances et de compétences	M. IBRAHIM Atoumane IEN LIMOGES 2 – I.A. 87
5	03/02/10 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Les troubles envahissants du développement (TED) et l'autisme	Mme VERNEY BUCHE Formatrice CRA CREAHIL Rue du buisson 87170 ISLE
5	24/02/10 de 9 h à 12 h	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Les dispositifs de scolarisation des enfants malades - SAPAD - HME - Les différences pathologiques - Les aménagements pédagogiques	Mme DE BENGUY Claire P.E. Coordinatrice du SAPAD Mme CATALAN Pascal P.E. Spécialisée M. FLORESSE Jean-Pierre Directeur de l'Ecole de l'Hôpital Mère/Enfant
5	24/02/10 de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Le handicap sensoriel : - Les différentes formes de déficiences et leurs compensations	M. BUISSON Luc Directeur Etablissement et Services ARES LIMOGES
5	31/03/10 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Eléments fondamentaux de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent	M. PAUCARD Thierry Psychologue CREAHIL Rue du buisson 87170 ISLE
5	21/04/10 de 9h à 12h	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Des repères sur : - Les besoins des élèves handicapés - Les situations de handicap	Les troubles sévères du langage : dyslexie, dysphasie... - Pistes pédagogiques en réponse aux troubles sévères du langage	M. BIGAS Jean-Christophe Professeur 2 CA SH Rectorat Limoges
5	21/04/10 de 13h30 à 16h30	C.R.D.P. du Limousin 39 f. rue Camille Guérin 87000 LIMOGES 05 55 43 56 50 Amphithéâtre	Le système éducatif français	La scolarité des élèves et le processus d'orientation : - Les paliers d'orientation - Le rôle des CIO et des Copsy - Le parcours des métiers	Mme ROUTIER Béatrice Inspecteur I.O. – I.A. 87
6	12/05/10 de 9h à 12h	IEM Grosseix BEAUNES LES MINES	Adaptation à l'emploi	Le handicap moteur Visite d'établissement : I.E.M. de Grosseix à BEAUNES LES MINES	Mme MASSYP Directrice I.E.M. GROSSEIX BEAUNE LES MINES
7	19/05/10 de 9h à 12h	IEM Grosseix BEAUNES LES MINES	Adaptation à l'emploi	Le handicap moteur Visite d'établissement : I.E.M. de Grosseix à BEAUNES LES MINES	Mme MASSYP Directrice I.E.M. GROSSEIX BEAUNE LES MINES

Annexe 3 : décret de compétences de l'orthophoniste

JORF n°104 du 4 mai 2002 page 8339
texte n° 56

DECRET

Décret n° 2002-721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste

NOR: MESH0221490D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4161-1, L. 4341-1 et L. 4381-2 ;

Vu le décret n° 65-240 du 25 mars 1965 portant règlement d'administration publique et réglementant les professions d'orthophoniste et d'orthoptiste ;

Vu l'avis de l'Académie nationale de médecine en date du 8 janvier 2002 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Article 1

L'orthophonie consiste :

- à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ;
- à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.

Article 2

Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution.

Article 3

L'orthophoniste est habilité à accomplir les actes suivants :

1. Dans le domaine des anomalies de l'expression orale ou écrite :

- la rééducation des fonctions du langage chez le jeune enfant présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental ;
- la rééducation des troubles de l'articulation, de la parole ou du langage oral (dysphasies, bégaiements) quelle qu'en soit l'origine ;
- la rééducation des troubles de la phonation liés à une division palatine ou à une incompétence vélo-pharyngée ;
- la rééducation des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie) et des dyscalculies ;
- l'apprentissage des systèmes alternatifs ou augmentatifs de la communication.

2. Dans le domaine des pathologies oto-rhino-laryngologiques :

- la rééducation des troubles vélo-tubo-tympaniques ;
- la rééducation des fonctions oro-faciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole ;
- la rééducation et la conservation de la voix, de la parole et du langage, la démutisation et l'apprentissage de la lecture labiale, y compris dans le cas d'implants cochléaires ou d'autres dispositifs de réhabilitation ou de suppléance de la surdité ;
- la rééducation des troubles de la déglutition (dysphagie, apraxie et dyspraxie bucco-lingo-faciale) ;
- la rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle pouvant justifier l'apprentissage des voix oro-oesophagienne ou trachéo-pharyngienne et de l'utilisation de toute prothèse phonatoire.

3. Dans le domaine des pathologies neurologiques :

- la rééducation des dysarthries et des dysphagies ;
- la rééducation des fonctions du langage oral ou écrit liées à des lésions cérébrales localisées (aphasie, alexie, agnosie, agraphie, acalculie) ;
- le maintien et l'adaptation des fonctions de communication dans les lésions dégénératives du vieillissement cérébral.

Article 4

La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie

Article 5

Le décret n° 83-766 du 24 août 1983 modifié fixant la liste des actes professionnels accomplis par les orthophonistes ainsi que l'article 1er du décret du 25 mars 1965 susvisé sont abrogés.

Article 6

La ministre de l'emploi et de la solidarité et le ministre délégué à la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 2002.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

La ministre de l'emploi et de la solidarité,

Élisabeth Guigou

Le ministre délégué à la santé,

Bernard Kouchner

Annexe 4 : questionnaire à l'intention des AVS et lettre explicative

SABLIER Clémentine
06 81 93 12 59
clementine.sablier@etu.univ-lille2.fr
BECKER Esther
06 84 19 80 81

Lille, le 23 mai 2011

Objet : Enquête par questionnaire

Madame, Monsieur,

Étudiantes en 3^{ème} année d'orthophonie à l'institut Gabriel Decroix de Lille, nous réalisons un mémoire qui a pour finalité la conception de fiches pratiques à l'intention des Auxiliaires de Vie Scolaire. Celles-ci auront pour objectifs de répertorier et proposer des pistes pratiques concernant l'accompagnement des enfants au sein de leur classe en fonction de leur handicap.

Notre mémoire est encadré par Madame Le Docteur Weens, médecin responsable départemental, conseiller technique de l'Inspecteur d'Académie du Nord, et Sophie Ravez, orthophoniste libérale à Mons en Baroeul et enseignante à l'Institut d'Orthophonie de Lille.

Dans cette optique, avant de démarrer nos recherches, nous souhaiterions connaître votre opinion concernant l'utilité de ces fiches, vos éventuels contacts avec des orthophonistes et les moyens que vous utilisez pour aider l'enfant que vous accompagnez.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous contacter et de vous solliciter. Vous trouverez ci-joint un questionnaire que vous pourrez compléter et nous renvoyer par mail si vous souhaitez nous aider dans notre démarche. Vous pouvez remplir vos coordonnées si vous souhaitez avoir un retour sur notre travail ou rester dans l'anonymat.

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.

Clémentine SABLIER et Esther BECKER

Questionnaire à l'intention des AVS

Coordonnées (facultatif) :

Sexe: F / M

Âge:

Lieux d'affectation:

Académie :

Nombre d'enfants suivis cette année:

Nombre d'heures par enfant:

1) Depuis combien de temps exercez-vous la fonction d'AVS?
Sous contrat AVS-I ou contrat aidé ?

2) Quel niveau de diplôme avez-vous?

- CAP
- BEP
- Baccalauréat
- Etudes supérieures

Avez-vous une expérience professionnelle :

- Dans l'encadrement d'enfants
- Auprès d'enfants handicapés
- Auprès d'adultes handicapés
- Autres :

3) Que pensez-vous de votre formation d'adaptation à l'emploi d'AVS?
L'estimez-vous : insuffisante / satisfaisante / très satisfaisante

4) Quel est le handicap de l'enfant (ou des enfants) que vous accompagnez actuellement?

- Dyslexie/Dysorthographe
- Dysphasie
- Austime/Trouble Envahissant du Développement
- Surdit 
- Troubles de l'attention
- Autres :

Si vous avez accompagné d'autres enfants, quels étaient leurs handicaps?

5) Vous sentez-vous à l'aise pour aider un enfant quel que soit son handicap?
OUI - NON, pourquoi ?

- manque de formation
- manque de confiance en soi
- ressentis personnels difficiles face à certains handicaps ;
lesquels :
- mauvaise expérience antérieure
- autres :

6) Quelles sont les ressources dont vous disposez pour accompagner l'enfant?

- votre formation
- internet

Annexe 5 : questionnaire à l'intention des orthophonistes et lettre explicative

SABLIER Clémentine

Lille, le 23 mai 2011

06 81 93 12 59

BECKER Esther

06 84 19 80 81

esther.becker@etu.univ-lille2.fr

Objet : Enquête par questionnaire

Madame, Monsieur,

Étudiantes en 3^{ème} année d'orthophonie à l'institut Gabriel Decroix de Lille, nous réalisons un mémoire qui a pour finalité la conception de fiches pratiques à l'intention des Auxiliaires de Vie Scolaire. Celles-ci auront pour objectifs de répertorier et proposer des pistes pratiques concernant l'accompagnement des enfants au sein de leur classe en fonction de leur handicap.

Notre mémoire est encadré par Madame Le Docteur Weens, médecin responsable départemental, conseiller technique de l'Inspecteur d'Académie du Nord, et Sophie Ravez, orthophoniste libérale à Mons en Baroeul et enseignante à l'Institut d'Orthophonie de Lille.

Dans cette optique, avant de démarrer nos recherches, nous souhaiterions connaître votre opinion concernant l'utilité de ces fiches, vos éventuels contacts avec des AVS accompagnant certains de vos patients et vos remarques à ce sujet.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous contacter et de vous solliciter. Vous trouverez ci-joint un questionnaire que vous pourrez compléter et nous renvoyer par mail si vous souhaitez nous aider dans notre démarche. Vous pouvez remplir vos coordonnées si vous souhaitez avoir un retour sur notre travail ou rester dans l'anonymat.

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.

Clémentine SABLIER et Esther BECKER

Questionnaire à l'intention des orthophonistes

Sexe: F/M

Ville:

Coordonnées (facultatif) :

Nombre d'enfants suivis par un AVS parmi votre patientèle:

1) Prenez-vous en charge un enfant (ou plus) bénéficiant de l'aide d'un AVS?

OUI – NON

Pour quelle pathologie est suivi cet ou ces enfant(s)?

2) Avez-vous contacté cet AVS? OUI – NON

Ou bien est-ce que l'AVS vous a contacté? OUI – NON

Si oui, comment?

→ Téléphone : OUI – NON

→ Rencontre : OUI – NON

→ Lors d'une synthèse : OUI – NON

A quelle fréquence ?

→ Une fois à l'arrivée de l'AVS : OUI – NON

→ Plusieurs fois au cours de la scolarité de l'enfant : OUI – NON. Environ combien de fois :

3) Que s'est-il passé lors de ce premier contact? Avez-vous parlé:

→ en détail des difficultés de l'enfant? OUI – NON

→ des difficultés spécifiques de la pathologie? OUI – NON

→ des possibilités d'aide matière par matière? OUI – NON

→ de matériel ou d'activités envisageables? OUI – NON

4) Avez-vous continué d'échanger sur l'évolution de l'enfant ou sur d'autres difficultés? OUI – NON

Détails éventuels:

5) En général, comment se passe la relation orthophoniste/AVS?

6) Pensez-vous que l'AVS permet une intégration satisfaisante de l'enfant en milieu ordinaire? OUI – NON

Remarques éventuelles:

7) L'AVS participe-t-il aux synthèses et réunions de l'équipe de suivi de scolarité (PPS)? OUI – NON

Selon vous qu'apporte (ou qu'apporterait) sa présence?

8) Pensez-vous que des fiches d'information sur certaines pathologies et des pistes concernant l'accompagnement scolaire seraient utiles aux AVS pour améliorer l'intégration de l'enfant? OUI – NON

9) Avez-vous des remarques ou expériences à partager ? Merci de nous en faire part.

Merci

Annexe 6 : questionnaire de satisfaction pour les AVS et lettre explicative

Questionnaire de satisfaction à l'intention des AVS

Coordonnées:

Sexe:

Age:

Lieu d'affectation et académie:

Enfant(s) dyslexique, dysphasique, TED ou TDAH?

suivi(s): actuellement ou une année précédente?

- 1) Trouvez-vous que les guides vous apportent des informations complémentaires à votre formation?
OUI – NON
Si non, quelles informations auriez-vous souhaitées?

- 2) Estimez-vous que les guides vous sont utiles à l'accompagnement scolaire?
OUI – NON
Si non, pourquoi?

- 3) Allez-vous vous servir des guides?
OUI – NON

- 4) Est-ce que notre démarche a suscité le développement d'un lien ou d'échanges avec l'orthophoniste de l'enfant?
OUI – NON

- 5) Remarques

Merci de votre participation.

Objet : guides pratiques à l'intention des AVS encadrant un enfant
Dyslexique / dysphasique / diagnostiqué TDA/H / diagnostiqué TED

Madame, Monsieur,

Étudiantes en 4^{ème} année d'orthophonie à l'institut Gabriel Decroix de Lille, nous réalisons un mémoire qui a pour finalité la conception de guides pratiques à l'intention des Auxiliaires de Vie Scolaire. Ceux-ci ont pour objectifs de constituer un complément de formation et de susciter un échange entre l'AVS et l'orthophoniste de l'enfant.

Notre mémoire est encadré par Madame Le Docteur Weens, médecin responsable départemental, conseiller technique du Directeur Académique des services de l'Éducation nationale Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord, et Sophie Ravez, orthophoniste libérale à Mons en Barœul et enseignante à l'Institut d'Orthophonie de Lille.

Nous venons de terminer quatre premiers guides qui abordent :

- Les dyslexies
- Le TDA/H : trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Les dysphasies
- Les TED : troubles envahissants du développement

Avant de créer un site internet attractif et coloré pour diffuser plus largement nos guides, nous souhaiterions connaître votre opinion sur ces derniers. Si vous encadrez un enfant dyslexique, dysphasique, diagnostiqué TED ou TDAH et que vous êtes intéressé par notre travail, vous trouverez en pièces jointes ledit guide ainsi qu'un rapide questionnaire de satisfaction. Votre avis nous intéresse. C'est en ayant des retours que nous pourrons ainsi modifier et améliorer notre travail.

Vous trouverez dans ces derniers, des pistes pratiques concernant l'accompagnement des enfants au sein de leur classe en fonction de leur handicap. Cependant il est nécessaire d'adapter ces aides proposées en fonction de chaque enfant. Tous les enfants n'ont pas forcément besoin de toutes les aides citées. Pour pouvoir apporter l'aide la plus personnalisée à l'enfant, il est nécessaire d'en discuter avec toute l'équipe entourant l'enfant, à commencer par l'enseignant. Nous vous incitons à prendre contact, avec l'accord des parents, avec l'orthophoniste de l'enfant, ou un autre professionnel dans le cas où l'enfant ne serait pas suivi en orthophonie. Ce dernier pourra, s'il le souhaite cocher dans la colonne de droite les aides qui lui semblent bénéfiques d'apporter à l'enfant.

Merci de nous renvoyer votre questionnaire de satisfaction à l'adresse mail suivante : clementine.sablier@etu.univ-lille2.fr avant le 2 avril (notre mémoire devant être rendu mi avril).

Nous restons à votre entière disposition et nous vous prions d'agréer Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.

Clémentine SABLIER et Esther BECKER